LA POLITIQUE FEDERALE

ELECTIONS GENERALES DE 1891.

LA DISSOLUTION.

—

Le parlement fédéral est dissous.

La nomination aura lieu le 26 février et la votation aura lieu le 5 mars.

Malgré les rumeurs et les prédictions qui avaient cours depuis quelque temps, l'annonce de la dissolution du Parlement est tombée comme une bombe dans le camp libéral.

C'est que les hommes clairvoyants de ce parti savent bien, que, pour la quatrième fois, ils marchent à la déroute.

C'est un coup de maître que Sir John Macdonald vient de frapper, et le vieux tacticien déploie, au déclin de ses années, la même sagacité, le même génie politique qui ont illustré les plus beaux jours de sa carrière.

L'appel au peuple en ce moment, c'est la défaite certaine de M. Laurier, c'est une quatrième victoire des conservateurs en bataille rangée, c'est la majorité conservratice renouvelée et retrempée par le scrutin, et prête à aborder avec plus d'assurance, de fermeté et de cohésion les problêmes nouveaux que le parlement prochain sera appelé sans doute à étudier et à résoudre.

Pour notre part nous applaudissons à la dissolution du parlement.

Le parti conservateur marche à une victoire certaine, admise même par les libéraux les plus éclairés.

Que tous nos amis se mettent à l'œuvre !

De l'union, du dévouement à la cause commune, un mouvement d'ensemble sur toute la ligne, et la victoire est à nous !

En avant tout le monde !

— o —

Un parti Yankee.

M. Lane, président de l'association des marchands de Boston, faisant allusion à MM. Cartwright, Laurier, Mercier et autres, a dit récemment : " Nos amis libéraux du Canada attendent de nous le signe par lequelle ils vaincront."

C'est exactement cela. Le parti libéral n'est pas un parti canadien, mais un parti américain.

Voyez les agissements des chefs. Ils ont les yeux constamment tournés vers Washington. C'est de là que leur vient la lumière, que leur viennent les inspirations politiques. Ils font incessamment la navette de Toronto à New-York, de Montréal à Boston. Et le mot de M. Lane peint admirablement la

situation du parti libéral: " Nos amis libéraux du Canada attendent de nous le signe par lequel ils vaincront. "

Eh bien, si l'opposition attend la victoire de Washington, de New-York et de Boston, si sa victoire doit être une victoire yankee, nous espérons que le peuple du Canada aura assez de patriotisme et de véritable sentiment national pour frustrer toutes ces espérances déloyales, et pour infliger à ces serviteurs et à ces valets de l'étranger le châtiment qu'ils méritent.

Nous voulons avoir à Ottawa un gouvernement canadien, et non pas des procureurs de M. Harrison, des lieutenants de M. Blaine, des collègues de M. Wiman.

Il y a une chose qu'on ne peut pas nier; C'est que, sans se livrer à aucune

provocation, sans insulter jamais à la fierté légitime de la grande nation qui est notre voisine, le gouvernement de Sir John Macdonald a maintenu fermement la dignité de la nation canadienne, et a porté haut le drapeau canadien.

Au contraire dans toutes les circonstances, le parti libéral a pris une attitude sans dignité, une attitude de dépendance et de vasselage commercial vis-à-vis la grande république.

Entre le parti de l'étranger et le parti de la patrie canadienne, le pays choisira, le peuple choisira.

— o —

NOUVELLES IMPORTANTES.

La *Gazette de Montréal* a publié le 3 février, en annonçant la dissolution, la dépêche suivante de son correspondant d'Ottawa :

Il est compris que le gouvernement fédéral au nom du gouvernement de Sa Majesté, a fait certaines propositions aux Etats-Unis à l'effet d'une extension commerciale avec ce pays. Ces propositions ont été soumises au Président Harrison, de la République Américaine, pour être prises en considération et le gouvernement canadien est d'opinion que si un traité résulte de ces négociations,—traité qui devra être ratifié par le gouvernement du Canada,—il est préférable que le gouvernement le discute avec un parlement récemment élu par le peuple qu'avec le parlemene dont le terme achève. Il est entendu que le Canada enverra une délégation à Washington après le 4 mars, date où expire le terme du présent congrès, pour discuter la question de l'extensien entre les Etats-Unis et le

Canada, et règler toutes les questions en litige entre les deux pays.

La députation visitera la capitale des Etats-Unis.

Ce sont là d'importantes nouvelles et qui justifient pleinement ce que nous écrivions l'autre jour.

Le gouvernement canadien prouve une fois de plus son désir de rendre plus faciles les relations entre les deux pays.

Citons de nouveau les paroles de Sir Charles Tupper dans son discours budgétaire de 1888 :

Je n'ai pas besoin de rappeler à la chambre que les deux partis, soit qu'ils fussent au pouvoir ou non, avaient été entièrement anxieux d'obtenir le renouvellement du traité de réciprocité de 1854 ou des relations commerciales réciproques semblables à celles dont le Canada et les Etats-Unis ont joui sous ce traité... La chambre sait que nous n'avons pas fait seulement des efforts pour obtenir le rétablissement du traité de réciprocité comme

question de traité, *mais que nous avons aussi essayé d'établir des relations de commerce plus libres entre le Canada et les Etats-Unis* en plaçant dans nos statuts, depuis plusieurs années, ce que nous pouvons considérer être une invitation aux Etats-Unis de faire autant que nous à l'égard de certains articles. Les articles ne comprennent pas tous ceux que comprenait le traité de réciprocité, mais depuis 1849, le Canada, avant la confédération, a adopté cette clause qui a été rééditée dans chaque changement de l'Acte du tarif à venir jusqu'aujourd'hui. L'objet de cette disposition était de diriger l'attention de nos voisins américains sur le fait que nous étions mieux d'avoir des relations commerciales plus libres entre les deux pays.

Le gouvernement de Sir John est fidèle à sa politique traditionnelle en essayant encore une fois d'établir des relations de commerce plus libres entre les Etats-Unis et le Canada.

—— o ——

Le surplus fédéral

—

$3,885,894

—

Le 5 de mars 1889, dans son discours budgétaire, l'hon. M. Foster, ministre des finances, communiquait à la chambre des Communes les prévisions suivantes :

Mon estimé pour 1889-90 est comme suit :

Revenu

Douanes	$23,000,000
Excise	7,125,000
Divers	8,150,000
Total	$39,175,000

Ceci est bâsé sur le tarif en force et sur le maintien du pays dans sa condition présente. Le budget des dépenses qui a été mis devant

cette chambre s'élève à $35,000,000. Je ne puis dire avec certitude ce que sera le chiffre total du budget supplémentaire qui devra être soumis... Dans tous le cas pour faire une estimation modérée disons que le budget total sera porté à $36,500,000 ; nous avons alors un surplus pour 1889-90 de $2,675,000.

Le ministre des finances conservateur annonçait donc un surplus de $2,675,000.

L'année fiscale est terminée, les comptes-publics sont publiés, et nous constatons que le résultat de 1889-90 est celui-ci :

Revenu.....	$39,879,925
Dépenses	35,994,031
Surplus.....	$ 3,885,894

On trouvera ces chiffres aux comptes-publics de 1890, p. p. XX et XXI.

Ce surplus magnifique a servi à payer les dépenses du capital de manière à

diminuer le chiffre de l'augmentation de la dette, qui est restée stationnaire durant le dernier exercice.

Voilà la différence des deux régimes.

A Ottawa on réalise des surplus avec lesquels on paie les dépenses du capital.

A Québec on creuse les déficits, et on crée un budget de dépenses au compte du capital, pour lesquelles on est obligé d'emprunter, sans pourvoir au simple paiement de l'intérêt de l'emprunt.

Le surplus de $3,885,893 obtenu cette année par les conservateurs à Ottawa n'a été dépassé que trois fois depuis la confédération : en 1880-81, surplus $4,132,743, en 1881-82, $6,314,351, en 1882-83,$7,064,492.

Ce sont là des chiffres bien éloquents.

— o —

Libéraux et Conservateurs.

—

En 1873, la dette nette du Canada était de $99,878,461.

En 1878, après cinq ans du régime libéral, la dette nette était de $140,362,-069.

Dette nette 1878.....	$140,362,069
" " 1872.....	98,848,461
Augm. en cinq ans.....	$ 40,513,608

Ce qui constitue une augmentation moyenne par année de $8,102,000.

En 1878, les libéraux laissaient la dette à $140,362,069.

En 1890, le 30 juin, après douze ans de règne conservateur, elle était de $237,533,211.

Dette nette en 1890.....	$237,532,211
" " " 1878.....	140,362,069
Augm. en 12 ans.....	$ 97,171,142

Ce qui constitue une augmentation moyenne par année de $8,097,000.

Voici donc quel résultat nous donne cette comparaison entre le régime libéral et le régime conservateur :

Libéraux, 5 ans, augmentation moyenne par année..	$8,102,000
Conservateurs, 12 ans, augmentation moyenne par année.....	8,097,000
Différence contre les libéraux	$ 5,000

Et cependant c'est durant la période conservatrice que la grande entreprise

du Pacifique, que l'ouverture des Territoires du Nord-Ouest à la civilisation, etc, ont eu lieu.

Et nous venons de prouver d'une manière irréfutable que les libéraux qui n'ont rien fait, pendant leur cinq ans, ont plus augmenté la dette que les conservateurs.

Et pour se convaincre de l'authenticité de nos chiffres, nous renvoyons nos amis à la page XXVIII des comptes-publics de 1890 qui viennent d'être publiés.

— o —

LA TAXE DIRECTE

—

Voila le programme liberal

—

Hypocrisie des chefs liberaux

—

Démasquée par un rédacteur du "*Globe*"

—

La campagne est ouverte.

Les deux grands partis qui vont solliciter aux polls la confiance populaire ont chacun leur programme et leur but.

Mais le parti conservateur marche au champ de bataille en arborant ses vraies couleurs, et en affirmant hautement ses principes et sa politique.

Tandis que le parti libéral dissimule sa véritable cocarde, et essaie de cacher hypocritement le but vers lequel il tend.

Il importe de déchirer tous les voiles, et de démasquer les fourbes.

Et voilà pourquoi nous venons dire aujourd'hui à l'électorat de cette province :

Le vrai programme du parti libéral, son programme secret et dissimulé, c'est la *taxe directe !*

Aux dernières élections provinciales nous avons dit au peuple : le drapeau de M. Mercier c'est l'emprunt extravagant et désastreux.

Et M. Mercier, à peine sorti victorieux des élections, se prépare à emprunter **$10,000,000**, augmentant d'un seul coup la dette d'un tiers.

Aujourd'hui nous avertissons les électeurs que le drapeau de M. Laurier c'est la taxe directe.

Et dès aujourd'hui nous publions comme preuve de notre assertion la lettre suivante écrite par M. Thompson un ex-rédacteur du *Globe*, l'organe en chef des libéraux :

(Au Rédacteur du *Globe*)

Monsieur,

Dans le rapport que vous avez fait de la réponse de l'honorable Alexander MacKenzie à la députation de York-est, vous dites qu'il a prononcé les paroles suivantes :

" Jamais je ne consentirai à adopter la politique d'un Zollovrein, pour des raisons évidentes, mais je ne puis concevoir pourquoi l'on pourrait s'opposer au libre-échange réciproque, garanti par un traité, et nullement adverse aux intérêts de la Grande Bretagne, qui est le cœur de l'empire."

Ces paroles rangent cet honorable Monsieur parmi les adversaires de l'union douanière avec les Etats-Unis, bien qu'il ne se déclare pas hostile à ce qu'on appelle la réciprocité illimitée. M. Mackenzie est si hautement respecté et son expression d'opinion a tant de poids qu'il est à présumer que les nouveaux chefs de l'opposition fédérale devront trouver un expédient pour dégager leur cause de tout ce qui pourrait avoir l'air d'avocasser un Zollverein ou union douanière.

Lundi dernier au soir, M. John Charlton a dit dans son discours aux jeunes libéraux.

" Avec une union douanière il n'y aura pas d'embarras, le revenu sera plus que suffisant."

Il se mit en frais d'argumenter là-dessus non sans quelquo succès de tribune, mais il ignorait sans doute ces *raisons évidentes* qui ont amené M. MacKenzie à se prononcer contre l'union douanière. Peut-être avons-nous raison de croire que les membres de l'opposition fédérale, ayant leur plan de Zollverein répudié par M. Mackenzie, trouveront inconséquentes les paroles de M. Charlton.

Le projet d'union douanière est écarté pour des *raisons évidentes*, dès lors les ora-

teurs de l'opposition ne pourront plus à l'avenir le recommander comme un de ceux qui leur permettra de trouver un revenu suffisant pour le trésor fédéral, aussitôt après l'inauguration du libre échange avec les Etats. Ils devront donc trouver nécessaire d'expliquer comment ils pourront obtenir un revenu suffisant en suivant le plan de réciprocité illimitée qui trouve grâce aux yeux de M. MacKenzie.

A venir au moment ou j'ai lu la démonstration de M. Charlton, je supposais qu'il était correct d'accepter l'estimation, souvent faite par le *Globe* lui-même dans des articles de fond, que la perte de revenus sous le régime de la réciprocité illimitée s'élèverait à $14,000,000. Peut-être, M. le Rédacteur, serez-vous assez bon de dire si les calculs du *Globe* concordent maintenant avec ceux de M. Charlton. Il admet la perte de $7,000,000 qui sont perçus tous les ans sur les importations américaines. Mais il semble ignorer une considération que le *Globe* déclare ne pouvoir être ignorée, c'est-à-dire la substitution des marchandises américaines aux marchandises anglaises et de l'ancien monde. Si les premières qui peuvent maintenant soutenir avec avantage la compétition avec les autres, pouvaient entrer libres de

payer les droits de douane, pendant que les marchandises anglaises et européennes ne seraient admises qu'en payant 30 ou 40 pour cent, est-ce que les marchandises américaines ne déplaceraient pas les autres de manière à faire perdre au trésor fédéral sept autres millions, *ou en tout quatorze?* Je ne puis croire que le *Globe* soit incorrect dans ses calculs, bien que M. Charlton ne semble pas s'accorder avec lui dans son discours devant les jeunes libéraux.

Il peut être vrai que les gains de nature privée provenant de la réciprocité illimitée pourraient s'élever à beaucoup au-delà de la perte de revenus publics, mais si $14,000,000, ou, pour diviser la différence entre les calculs du *Globe* et ceux de M. Charlton, disons $10,000,000, disparaissaient des revenus des douanes, y aurait-il du sens commun, ou un manque d'honnêteté à affirmer *que la taxe directe serait une conséquence nécessaire de la réciprocité illimitée?* Si quelqu'un demandait à M. Mackenzie: " Pourquoi ne préférerions-nous pas *la taxe directe* sur une grande échelle à la taxe indirecte sur une grande échelle? " Est-ce qu'il ne répondrait pas franchement : "Pourquoi pas en vérité ?"

Les politiciens actifs qui ont proposé un programme comportant la *taxe directe* sur une grande échelle ne peuvent raisonnablement espérer amener le peuple à eux, à moins qu'ils enseignent au peuple à accepter favorablement la *taxe directe* sur une grande échelle, pour laquelle la Puissance n'a aucun système municipal ou autre. Quelques uns peuvent croire que la création d'un organisme fédéral pour la perception de $14,000,000 au moyen de la *taxe directe*, lui permettrait aussi d'éprouver fortement le talent de M. Charlron.

En ma qualité d'humble support du plan de réciprocité illimitée préconisé par M. Mc Kenzie je me permets de vous demander de nous dire pourquoi les patriotes qui conduisent l'opposition fédérale n'ont pas encore recommandé énergiquement la *taxe directe, compagne inséparable de la réciprocité illimitée.*

Si M. Blake disait juste, comme je le crois, en affirmant à Malvern en 1887 que le peuple du Canada ne pourrait pas alors accepter la taxe directe, est-il probable qu'il l'acceptera davantabe aux prochaines élections générales à moins que les représentants et les journaux de l'opposition fédérale ne s'emploient

dans l'intervalle à prêcher avec force en faveur de cette méthode si désirable de grossir le revenu public.

E. W. THOMSON.

Toronto, 9 janvier 1891.

Cette lettre, qui a toute la valeur d'un document des plus précieux, était adressée au *Globe* qui n'a pas voulu la publier. Pourquoi ? parce que le grand organe libéral savait que cette lettre écrite par un libéral allait gâter le jeu hypocrite de son parti.

L'*Empire* l'a publié dans son numéro du 17 janvier.

On mène le peuple à la taxe directe, mais on ne veut pas que le peuple s'en aperçoive.

Cependant le *Globe* lui-même s'est oublié, et a publié en faveur de la taxe irecte l'article que nous avons reproduit

ces jours-ci, et que nous croyons opportuns de reproduire encore une fois :

Sans vouloir en aucune façon lier les libéraux, le *Globe* pour sa part, *préférerait voir la taxe directe poussée dans la pratique jusqu'à ses dernières limites.* Sous le système actuel le contribuable d'Ontario est pressuré d'une façon incroyable. Les taxes indirectes qu'il paie au gouvernement fédéral servent indirectement à supporter les services purement municipaux des autres provinces, bien qu'il ait à payer pour ses propres services à même les taxes locales. Il lui faut en outre porter la plus lourde charge des subventions accordées aux chemins de fer d'un caractère purement local comme ceux qui sont comme ceux qui sont construit en cette province à même les revenus municipaux. Les petites provinces ne sauront jamais puiser dans leurs propres goussets aussi longtemps qu'elles n'auront pas été mise face à face avec la taxe directe. Jamais non plus nous ne verrons régner à Ottawa la véritable économie *aussi longtemps que l'apparition régulière du percepteur à la porte d'un chacun* n'aura pas convaincu le public que l'argent dépensé par le gouvernement provient

du travail de la nation et doit être à cause de cela soigneusement et consciencieusement appliqué.

Electeurs, soyez sur vos gardes !

Si vous voulez la taxe directe, c'est votre droit de l'avoir. Mais votez en connaissance de cause, et sachez que, si vous appuyez aux polls la politique libérale, vous ne pourrez pas éviter la taxe directe.

— o —

LE PARTI LIBERAL

ET

L'ANNEXION

—

Il est évident, pour les observateurs clairvoyants, que la fin logique du mouvement et de la politique prêchés par le parti libéral, est l'annexion du Canada aux Etats-Unis.

Tous les membres de ce parti ne s'en rendent peut-être pas compte, tous les chefs ne sont peut-être pas disposés à aller jusque là, mais c'est pourtant le dénouement fatal de la campagne entreprise par eux s'ils réussissent à la mener jusqu'au bout.

Que signifient,en effet tous ces voyages à Boston, à New-York, à Washington ?

Que signifient ces allées et venues de M. Laurier, de Sir Richard Cartwright, de M. Longley ?

Que signifient ces paroles prononcées l'autre jour à Boston par M. Lane, le président de l'association des marchands de cette ville, en présence de Sir Richard Cartwright ?

Nos amis libéraux, Fielding et Longley, de la Nouvelle-Ecosse ; Davies, de l'île du Prince-Edouard, Mercier et Laurier de Québec, Cartwright, d'Ontario, et un grand nombre d'autres, *attendent de nous, le peuple des Etats-Unis, " le signe par lequel ils vaincront."* Pouvons-nous le leur refuser ?

Tout le pays du Caaada, quand cette union commerciale sera établie, deviendra comme autant de territoires ajoutés à notre domaine, et d'un bout à l'autre d'un continent, le monde verra le résultat d'un commerce illimité embrassant tous les produits de ce continent, naturels ou manufacturés.

Est-il possible de parler plus clairement ?

Maintenant, le parti libéral parle beaucoup de M. Blaine. M. Blaine, le secrétaire d'état américain, est un des hommes sur lesquels ils comptent comme sur un de leurs meilleurs alliés.

Eh bien, que disait M. Blaine, dans un discours, à Calais, état du Maine, en 1888 :

Au delà de la frontière de l'autre côté de cette rivière, nos voisin choisissent un autre gouvernement, une autre allégeance. Ils sont sujets de la Reine Victoria, ils sont loyaux à Sa Majesté. Ils vivent sous un drapeau étranger. Ils ont droit d'agir comme ils le font. Je ne leur chicane pas ce droit ni je n'envie leur situation. Ils ont droit de choisir pour eux-mêmes, comme nous avons droit de choisir pour nous-mêmes. Mais je suis opposé, radicalement et totalement opposé, à ce qu'on leur donne la satisfaction sentimentale d'arborer le drapeau britannique, de

payer des impôts britanniques, et d'avoir en même temps les avantages pécuniaires des marchés américains. *Ils ne peuvent avoir les deux en même temps. S'ils viennent avec nous, ils peuvent avoir ce que nous avons*, mais c'est un mal absolu contre les droits des citoyens américains que des millions d'hommes *qui ne doivent aucune allégeance aux Etats-Unis* qui n'ont rien de commun avec nous, *qui ne sont pas des nôtres et qui préfèrent nous rester étrangers*, c'est un mal absolu pour un congrès démocratique de dire que ces hommes auront exactement la même part que nous sur nos marchés, et les mêmes privilèges de commerce sous notre drapeau.

Est-ce assez clair ?

C'est l'annexion que M. Blaine nous désigne comme la condition nécessaire d'une réciprocité illimitée.

Et le parti libéral ne cssse d'invoquer le nom et l'autorité de M. Blaine.

— o —

La dette de la Puissance

—

EXAGERATIONS LIBERALES

—

LE CHIFFRE REEL

—

$20,000,000 D'EXCEDANT

—

Le 30 juin 1890 la dette brute du Canada était de $286,112,295,10.

Mais d'une autré côté nous avions un actif de $48,579,083.33. (Voir comptes-publics, 1890, p, XXVIII)!

Dette brute	$286,112,295.10
Actif.....	48,579,083.33
Dette nette.....	$237,533,211.67

Mais dans ce chiffre sont comprises les dettes des différentes provinces dont le Canada a assumé la responsabilité.

En 1867 la dette nette de l'ancienne province du Canada et des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick s'élevait à $75,728,641, (Voir comptes-publics 1890, p.XXVIII). C'est autant qu'il faut déduire du chiffre de notre dette actuelle.

En 1870 nous avons pris la dette du Manitoba, $472.090.

En 1871, nous avons pris la dette de la Colombie-Anglaise $1,666,200.

En 1873, nous avons pris la dette de l'île du Prince-Edouard, $4,927,060.

Le même année, en vertu d'un arrangement spécial, le gouvernement fédéral assuma encore pour $13,386,936 des dettes de toutes les provinces.

Enfin en 1884, il y eut un nouveau règlement entre la Puissance et les provinces par lequel le gouvernement central se chargeait encore de $7,172,297.

Récapitulons :

Dettes des provinces

Dette du Canada 1867	$75,728,641
Manitoba 1870.....	472.090
Colombie Anglaise 1871.....	1,666,200
Ile du Prince-Edouard 1873	4,927,060
Toutes les provinces 1873..	13,380,986
" " " 1884..	7,172,297
De plus, Manitoba, 1886....	3,113,333
Total dettes des provinces..	$106,366,607

Voilà donc $106,366,607 qui doivent être retranchées du chiffre de la dette nette totale :

Dette nette totale.....	$237,533,211
Moins dettes des provinces.....	106,366,607
Balance.....	$131,166,604

Voilà donc le chiffre réel de l'augmentation de la dette depuis la confédération.

Or qu'avons-nous à montrer pour expliquer ce chiffre ?

Chemin de fer du Pacifique.	$ 61,940,580
Intercolonial.....	42,727,000
Canaux.....	33,868,296
Nord-Ouest, y compris arpentages des terres.....	7,000,000
	$145,535,876

Voilà, en quatre items, $145,535,876 de dépenses d'un intérêt général, et d'une nécessité, d'une sagesse évidentes et reconnues.

A propos du Pacifique, M. Mercier ne disait-il pas l'autre jour, dans son dis-

cours au banquet du club national : " Le chemin de fer du Pacifique *sur la sagesse duquel les deux partis sont maintenant d'accord.*" Voilà une admission péremptoire.

Et l'Intercolonial ! il était une des conditions de la confédération.

Et les canaux ! qui songerait à nier leur nécessité pour le commerce canadien ? Ce sont nos canaux qui ont fait du St-Laurent le plus beau fleuve du monde comme artère commerciale.

Eh bien, ces $145,000,000 de dépenses nécessaires, sages, indiscutables, dépassent à eux seuls les $131,166,604 de l'augmentation réelle de la dette depuis la confédération, en retranchant du total, comme on le doit, les dettes des province.

Dépenses pour Pacifique, Intercolonial, canaux et Nord-Ouest.....	$145,535,896
Augmentation de la dette depuis 1867.....	131,166,604
Différence	$ 14,369,292

Ces quatres items de dépenses à eux seuls dépassent donc de $14,000,000 le chiffre réel de l'augmentation de la dette.

C'est-à-dire que, depuis 1867, les conservateurs, à part les dépenses ordinaires du service public, ont pu consacrer pour ces quatre articles de la dépense du capital $14,000,000 de plus que la somme qu'ils ont empruntée.

Et ces $14,000,000,000 ils les ont pris à même les surplus que leur heureuse administration a donnés au trésor.

Voilà des chiffres éloquents, inattaquables, et pui réduisent à néant toutes ler arguties de l'*Electeur*.

Et, notez qu'à part ces dépenses pour le Pacifique, l'Intercolonial, les canaux, le Nord-Ouest, il y a eu beaucoup d'autres dépenses au compte du capital. De sorte que les dépenses du capital, en sus de l'augmentation de la dette, s'élèvent en réalité non pas à $14,000,000 mais à $20,000,000.

Nous l'établirons demain d'une façon sans réplique.

— o —

Une bonne nouvelle pour les Cultivateurs

Le gouvernement d'Ottawa, dit la *Presse*, vient de décider d'établir des écoles d'industrie laitière pour tout le *Dominion*. Bravo ! mille fois bravo ! La production du lait, du beurre, du fromage ! l'élevage des bestiaux, par conséquent, c'est le relèvement de la campagne même, qui se dépeuple parce que la culture est mauvaise, défectueuse, pas rémunératrice. Les efforts des gouvernements devraient se détourner quelque peu des chemins de fer après avoir terminé les réseaux commencés et les concentrer sur l'agriculture, la production de la terre. La production ! mais on ne produit pas le dixième de ce que l'on pourrait et l'on parle de lutter contre la production agricole américaine ! Quelle aberration !

LA PROPOSITION OFFICIELLE.

RECIPROCITE DE 1854.

AFFAIRES DES PECHERIES.

Nous publions ci-dessous la communication officielle que le gouverneur-général, lord Stanley, sur l'avis de ses ministres, a transmis au secrétaire d'Etat pour les colonies, Lord Knutsford montrant la nature des propositions faites par le gouvernement canadien aux Etats-Unis :

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 13 décembre 1890.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre aujourd'hui à Votre Seigneurie un message télégraphique en chiffres, dont voici la substance :

" Relativement à ma dépêche du 10 courant, mon gouvernement désire proposer la formation d'une commission conjointe de la nature de celle de 1871, ayant plein pouvoir de négocier un traité portant sur les sujets suivants :

1. Renouvellement du traité de réciprocité de 1854, en y apportant les modifications requises par les circonstances nouvelles dans lesquelles se trouvent les deux pays, et les extensions que la Commission jugera être dans les intérêts du Canada et des États-Unis.

2. Reconsidération du traité de 1888, concernant les pêcheries de l'Atlantique, dans le but d'obtenir l'admission en franchise des produits des pêcheries canadiennes sur les marchés des Etats-Unis, en retour de facilités à être accordées aux pêcheurs des Etats-Unis pour l'achat de la boëte et des provisions et le transbordement des cargaisons au Canada ; ces privilèges devront être communs aux deux pays.

3. La protection du maquereau et autres pêcheries dans l'océan Atlantique ainsi que dans les eaux intérieures.

4. Relâchement dans les lois de navigation cotière maritime des deux pays.

5. Relâchement dans les lois de navigation des deux pays dans les eaux intérieures divisant le Canada des Etats-Uns.

6. Mutualité de sauvetage et de secours aux navires naufragés.

7. Délimitation des frontières entre le Canada et l'Alaska.

Il va s'en dire que ce traité serait *ad referendum*.

— o —

SURPLUS ET DEFICITS

Conservateurs $24,000,000 de surplus

LIBERAUX $5,000,000 DE DEFICITS

Les conservateurs ont été 18 ans au pouvoir depuis l'établissement de la confédération.

D'abord du 1er juillet 1867 au 5 novembre 1873 : six ans et quatre mois.

Puis d'octobre 1878 à février 1891 : 12 ans et trois mois.

En tout 18 ans et sept mois.

Nous allons récapituler ici les surplus et les déficits de chacune des administrations.

Ce tableau aura son éloquence.

Durant la première période, de 1867 à 1873, le gouvernement conservateur n'a réalisé que des surplus :

	SURPLUS	
1867–68...	$ 201,835.53	
1868–69...	341,090.52	
1869–70...	1,666,716.07	
1870–71....	3,712,479.09	
1871–72....	3,125,344.86	
1872–73....	1,638,821.53	
1873–74....	888,775.79	
Maintenant, de 1878 à 1891 :		DEFICITS :
1879–80....		$1,543,227.76
1880–81...	$4,132,743.12	
1881–82....	6,316,351.94	
1882–83....	7,064,492.35	
1883–84....	754,255.48	
1884–85....		2,240,058.90
1885–86....		5,834,571.87
1886–87....	97,313.09	
1887–88...		810,031.36
1888–99....	1,865,035.47	
1889–90...	3,885,893.04	
	$35,191,148.78	$10,438,889.49

Voici donc le résultat de ces 18 années conservatrices :

Total des surplus.....	$35,191,148.78
Total des déficits.....	10,438,889.49
Surplus net	$24,752,259.29

En 18 ans les conservateurs ont donc réalisé un surplus net de **$24,752,-259.29**.

Examinons maintenant la période libérale.

Nos lecteurs ont peut-être remarqué que nous avons calculé l'année 1873–74 dans la première période conservatrice, quoique les libéraux soient arrivés au pouvoir en novembre 1873. La raison en est que les estimés et le budget de l'exercice 1873–74 avaient été préparés par les conservateurs.

De même nous allons compter, dans la période libérale, 1878-79, quoique les conservateurs soient arrivés au pouvoir le 17 octobre 1878 ; parce que les estimés et le budget de 1878-79 avaient été préparés par les libéraux :

	Surplus.	Déficits.
1874-75...	$935,644.00	
1875-76....		$1,900,785.06
1876-77....		1,460,027.66
1877-78....		1,128,146.37
1878-79....		1,937,999.42
	$935,644.00	$6,426,962.51

Déficits	$6,426,962.51
Surplus.....	935,644.00
Déficit net	$5,791,318.51

En cinq ans, les libéraux ont donné au pays un déficit de **$5,491,318.51**.

La comparaison est écrasante pour nos adversaires.

Dans l'espace de 18 ans, les conservateurs ont réalisé des surplus de $24,752,259 ; environ *un million et un tiers* de surplus par année.

Dans l'espace de cinq ans, les libéraux ont creusé un déficit de $5,491,318.51 : plus d'*un million* de déficit par année.

C'est-à-dire que les conservateurs ont enrichi le pays de **$24,000,000**, tandis que les libéraux l'ont appauvri de **$5,000,000**.

Ces $24,000,000,000 de surplus des conservateurs ont servi à faire des améliorations publiques, à augmenter la valeur territoriale de Confédération.

Ces $5,000,000,000 de déficits des libéraux ont endetté le pays d'autant.

Nous défions l'*Electeur* et tous ses échos d'attaquer un seul de ces chiffres.

Ils sont extraits des pages XXX et XXXI des Comptes-publics de 1890.

UNE BALANCE DE $20,000,000.

—

Appliquée au progrès du pays

—

Habile administration

—

Nous avons démontré que l'augmentation réelle de la dette de la Puissance depuis 1867 n'est que de $131,166,604, et que quatre articles de la dépense au compte du capital formaient à eux seuls un total qui dépasse de $14,000,000 le chiffre de cette augmentation. Ce qui indique que les conservateurs ont payé ces $14,000,000 à même les surplus.

Nous venons démontrer maintenant qu'il y a eu vraiment $20,000,000 de consacré à des améliorations publique

par les conservateurs, sans emprunter, mais en puisant à même les surplus du revenu ordinaire.

A la page LXVI des comptes-publics de 1890, on trouve le tableau des dépenses au compte du capital depuis 1867.

Nous extrayons de ce tableau les chiffres suivants :

Dépenses au compte du capital

Canaux	$33,868,296.47
Chem. de fer du Pacifique	61,940,580.69
Dettes allouées aux prov.	30,743,392.68
Terres fédérales	3,123,294.37
Intercolonial	42,727,033.52
Autres travaux publics	3,236,913.89
Edifices publics, Ottawa.	2,098,461.39
Chem. de fer, Ile du P. E.	627,529.78
Territoires du Nord-Ouest	3,790,069.53
	$182,155,572.33

Le même tableau nous indique que l'augmentation totale de la dette durant le même laps de temps a été de $161,804,570.40.

Il ne reste plus qu'à faire une soustraction :

Dépenses du capital....	$182,155 572.33
Augm. totale de la dette	161,804,570.40
Différence.....	$ 20,351,001.93

Le raisonnement suivant s'impose. La dette n'a été augmentée, en y comprenant les dettes des provinces, que de $161,804,570 ; le gouvernement central a dépensé à compte du capital $182,155,572 ; il faut donc que le gouvernement d'Ottawa ait trouvé la différence, soit $20,351,001, ailleurs que dans les emprunts.

Et en effet il les a trouvés dans ses surplus qui lui ont permis de faire des améliorations et des travaux publics pour une forte somme, une vingtaine de millions, sans endetter le pays.

Est-ce là de la mauvaise politique et de la mauvaise administration ?

— o —

LA TAXE DIRECTE

Declarations de sir Richard Cartwright

Sir Richard Cartwright, dans sa lutte contre la protection en 1878, disait partout que, si on imposait des droits protecteurs, on ferait tomber notre commerce d'importation, et que par conséquent notre revenu des douanes devrait être remplacé par autre chose.

Dans un discours à Halifax durant la campagne électorale de 1878, il s'écriait

> Si vous abandonnez votre tarif douanier actuel (17½ pour 100) il vous faudra avoir recours à quelque mode de *taxe directe*, et *une taxe directe formidable.*

Il donnait même des chiffres il déclarait :

Que la politique nationale équivalait à une perte de dix millions de droits douaniers, et que cette somme aurait à être remplacée par une *taxe directe* égale à une taxe de 20 pour 100 sur le revenu.

Si Sir Richard Cartwright entrevoyait la taxe directe comme conséquence de l'élévation du tarif, la *taxe directe* n'est-elle pas certaine avec le plan du même homme et de son parti qui consiste à supprimer les droits de douane ?

Plus de droits de douanes, plus de revenu des douanes, et par suite $14,000,000 de déficit qu'il faudra combler au moyen de la taxe directe.

C'est élémentaire.

Sir Richard Cartwright le comprend bien lui-même. Et, tout en essayant de faire croire maintenant que la taxe directe peut être évitée, il fait l'éloge de cette taxe.

Nous citons ses paroles prononcées le 14 mars 1887, dans la Chambre des Communes :

Nous ne devrions pas perdre de vue...que la *taxation directe* est le système adopté par la mère-patrie dans une très grande mesure. Or, *si ce précédent était suivi ici, nous en obtiendrions deux bons résultats.* Le premier serait, M. l'Orateur, de remédier à cette injustice, dont je viens de parler, et qui fait payer un pauvre homme plus qu'une proportion raisonnable pour le soutien du gouvernement. Nous obtiendrions cet autre remarquable résultat, qui serait d'engager les gens à surveiller les dépenses publiques pour prévenir les extravagances. Vous obtiendriez encore un autre résultat *si le revenu était créé par la taxe directe.* Une opinion publique saine se formerait, et nous savons tous ce que le Canada a eu à souffrir, par suite du défaut de cette opinion publique.—(*Hansard*, 1887, p. 155.)

Voilà ce que Sir Richard Cartwright pense de la *taxe directe.* Il la considère un excellent système.

Electeurs de la province de Québec soyez avertis.

On va essayer de vous tromper, de nier, de faire de l'hypocrisie.

Soyez clairvoyants. La réciprocité illimité nous mène à la taxe directe.

— o —

L'AVEU HONNETE D'UN YANKEE

—

Tous les avantages sont pour eux

—

Responsabilité des libéraux

—

C'est une véritable mine que cette assemblée de Boston où Sir Richard Cartwright est allé pérorer en faveur de la réciprocité illimitée.

Le président Lane, dont nous avons déjà cité quelques paroles, a dit entr'autres choses :

Ce sera une petite affaire pour les Etats-Unis d'abandonner les quelque $5,000,000 que nous retirons maintenant des droits sur les produits du Canada. Ce sera une affaire beaucoup plus sérieuse pour le Canada d'arranger son budget de manière à pouvoir délivrer de toute taxe douanière de revenu

les produits américains manufacturés, de toute espèce, qui vont prendre dans une si large proportion la place des importations venant d'autres pays. *Telle est la grave responsabilité financière que vont assumer les libéraux du Canada* ; TOUS LES AVANTAGES NE SONT-ILS PAS DE NOTRE CÔTÉ ?

Cette parole d'un américain soucieux avant tout des intérêts de son pays, va-t-elle faire honte aux Canadiens sans patriotisme qui sont en train de vendre le Canada aux Etats-Unis ?

Nous ne l'espérons pas. Mais au moins nous comptons qu'elle donnera l'éveil aux électeurs intelligents à qui elle démontrera où sont les vrais patriotes.

— o —

LA VOIX D'UN ARCHEVEQUE

—

Sensation profonde à Halifax

—

Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, vient d'adresser au *Herald* de cette ville une lettre dans laquelle il défend le droit du prêtre de prendre part aux affaires politiques, comme citoyen, et qui se termine par les mots suivant, dont tout le monde saisira l'immense portée en ce moment.

Nous avons déjà publié une dépêche à ce sujet, mais nous croyons devoir donner plus de relief à cette véhémente déclaration d'un prélat éminent. La voici :

L'amour du pays trouve place dans le cœur du vrai prêtre et fixe son intention. S'il était traître à son pays, et à ses intérêts, so-

ciaux, il ne serait pas digne de monter à l'autel de Dieu.

Ainsi, un candidat au parlement prêche, disons, la réciprocité illimitée, et si un préat croit consciencieusement que c'est là le premier pas vers l'annexion, et s'il a de bonnes raisons de croire que les avocats de cette réciprocité ont ce dessein en vue, savoir : détruire notre belle nationalité canadienne et faire de ce ce pays le champ d'opérations des " carpetbaggars " et des traîtres, ne doit-il pas conseiller, exhorter, renseigner, commander son peuple qui naturellement ne saurait voir aussi loin que lui, et l'engager à voter contre un tel candidat.

Ces paroles sont tombées comme la foudre au milieu du camp des annexionnistes des sécessionnistes, et des libre-échangistes de la Nouvelle-Ecosse.

On conçoit d'avance quelle influence elles vont avoir dans la présente lutte.

—— o ——

LA TAXE DIRECTE

—

QUELLE EST SA NATURE

—

Ses inconvénients

—

Son fonctionnement

—

Nous avons déjà expliqué à nos lecteurs comment t a réciprocité illimitée ferait perdre $14,000,000 de revenu à la Puissance.

Pour combler ce déficit il faudrait avoir recours à la taxe directe.

Et la taxe directe a toujours répugné à notre population.

Nous empruntons au *Monde* de Montréal, une esquisse de la taxe directe qui

n'est pas de nature à le faire aimer par nos cultivateurs.

Nous citons :

Cette taxe, le cultivateur devra la payer, qu'il ait de bonnes ou de mauvaises récoltes.

La *taxe directe* serait donc la conséquence absolue de l'union commerciale ou de la *réciprocité illimitée.*

Tel est le présent que M. Laurier est disposé à faire au peuple, si les électeurs veulent lui donner leur confiance et leurs votes au jour du scrutin.

La répulsion universelle que ce système de perception publique a rencontré, et rencontre encore partout, exceptée chez MM. Laurier et Cartwright, est par elle-même une objection très forte à son adoption au Canada. Cette répulsion est naturelle au reste, et fondée sur les vices sérieux de ce système.

La taxe directe est à la vérité, inégale, injuste, oppressive, inquisitive, d'une répartition inégale, et démoralisatrice.

Elle est inégale. Par sa nature même, elle pèse surtout sur les propriétés visibles, les terres et les maisons, etc.

C'est là un point très important à considérer dans l'application de cette taxe au Canada, où les deux tiers de la population sont propriétaires de fermes. C'est sur ces terres et ces maisons de campagne que la taxe directe pèsera le plus lourdement ; et les cultivateurs qui, aujourd'hui ne contribuent pas, ou que très peu, au trésor fédéral, fourniront par ce moyen, la plus grande partie des revenus nécessaires à l'administration des affaires publiques.

La taxe directe est injuste. L'homme de peine, dont la propriété, comme celle du cultivateur, parle par elle-même, ou celui dont le salaire est fixé et déterminé, comme c'est le cas pour un grand nombre d'employés et de commis, auront à porter la plus grande partie de cette taxe, tandis que les revenus des grands capitalistes, des marchands et des hommes de profession, etc., qui sont généralement les plus en état de contribuer au revenu public, auront toutes les chances du monde d'échapper à la taxe directe, car il sera toujours très difficile de connaître exactement de constater le montant exact de ces revenus.

Sous le système actuel les articles de luxe sont les plus taxés et contribuent pour la plus

grande partie du revenu national, mais par le système de la taxe *directe*, c'est le cultivateur, l'ouvrier et les employés à salaires fixes, qui supporteront la plus grande partie de cette charge.

La taxe directe est oppressive.

Le petit propriétaire qui a une grande famille, peut, aujourd'hui, par économie, s'exempter d'acheter les articles de luxe que le tarif frappe de droits,mais avec le système de la *taxe directe*, son économie ne lui servira de rien. Quand bien même il se priverait de fumer, de boire, d'acheter des étoffes soyeuses pour vêtir ses enfants, cette économie ne lui empêchera pas de payer la taxe qui pèsera directement sur sa petite propriété.

L'hussier collecteur se présentera, avec la saisie d'une main et le reçu de l'autre. Le cultivateur devra payer, argent comptant, ou laisser vendre le fruit de ses labeurs.

La taxe directe est inquisitive. Pour connaître les revenus personnels d'un contribuable, l'officier public fera des perquisitions et prendra connaissance des affaires privées de celui dont il veut *taxer le revenu*, ce qui est toujours ennuyeux, sans compter que ces recherches dans les affaires privées peuvent avoir des conséquences très graves.

La taxe directe ne peut être appliquée ou répartie avec justice.

On n'a pas encore jusqu'à présent trouvé une base juste pour faire une distribution bien proportionnée de cette taxe sur les différentes classes de propriétés, et de contribuables.

Elle est démoralisatrice.

L'homme peu scrupuleux et propriétaire d'un grand revenu pourra facilement cacher la plus grande partie de sa richesse à l'officier public, afin de payer le moins de taxe possible. Tandis que l'on taxera sans merci la petite propriété du cultivateur ou de l'ouvrier qui sera le voisin de ce riche capitaliste, prêteur d'argent à gros intérêts.

— o —

L'ATTITUDE DU " GLOBE "

—

Le parti liberal et les lois de Manitoba

—

L'*Étendard* s'est décidé à se jeter dans la lutte contre le gouvernement fédéral, et en faveur du parti libéral.

Une de ses raisons, c'est la loi des écoles du Manitoba, et le fait que cette loi n'a pas encore été désavouée.

Nous citons notre confrère :

La constitution, par une clause formelle et absolument claire, garantissait aux nôtres l'usage de la langue française, comme langue officielle, au Manitoba ;

La constitution assurait aux Canadiens-français et aux catholiques, par une autre clause également claire et formelle, le droit de faire instruire leurs enfants dans des écoles professant leur foi.

Tout cela nous a été ravi par une tourbe de fanatiques francophobes, qui comptaient sur la complicité de Sir John.

Sans sir John, ils ne pouvaient rien. Leur loi eut été désavouée à l'instant. L'œuvre de persécution qu'ils avaient entreprise eut tourné à leur propre confusion.

Mais ils connaissaient les sentiments de Sir John : ils savaient qu'il leur laisserait libre carrière !

En effet, Sir John, ce centralisateur à outrance, toujours si empressé de désavouer les lois passées par les législatures, a été pris d'une inertie soudaine en présence de la loi injuste du sinistre Martin !

On dirait vraiment que notre confrère de l'*Etendard* oublie que ces lois iniques ont été proposées par un gouvernement libéral, ennemi du cabinet d'Ottawa, et ami de l'opposition fédérale.

Quant au désaveu de ces lois, le gouvernement n'a pas encore fait connaître ses intentions. Et, dans tous les cas,

qu'est-ce que l'*Etendard* peut attendre du parti grit-libéral ?

Nous lui signalons, et nous signalons à la province de Québec tout entière l'article suivant publié par le *Globe* du 3 février courant. C'est le programme du parti libéral sur cette question du désaveu des lois scolaires du Manifoba.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs et de tout l'électorat sur cet article :

La cour de Manitoba au complet a soutenu la décision du juge Killam déclarant que la loi scolaire de cette province est *intra vires*. Le juge en chef Taylor et le juge Bain ont adopté l'opinion du juge Killam, et le juge Dubuc seul a exprimé son dissentiment. La période pendant laquelle cette loi peut être désavouée sera probablement close avant que la cour suprême puisse porter un jugement. Poussés par cette crainte et anticipant la décision qui vient d'être rendue, les adversaires de la loi à Manitoba et à Québec ont

déjà commencés à s'agiter afin d'obtenir un désaveu de la part du gouverneur en conseil à Ottawa. L'attitude qu'ils assument ainsi est digne d'être signalée. Pendant qu'ils criaient avec rage contre la loi des biens des Jésuites, ils basaient leurs prétentions sur le fait que la législature de Québec n'avait fait qu'user de son droit constitutionnel de l'adopter. La constitutionalité de la loi des jésuites ne fut pas alors garantie par les officiers en loi de la couronne en Angleterre. et par conséquent aucun tribunal de justice dans ce pays n'a été à même d'en décider. Donc en demandant le désaveu de la loi des écoles manitobaines, ces provinces abandonnent la doctrine des droits provinciaux qu'ils invoquaient en faveur du bill des Jésuites, et ils demandent au gouvernement de la Puissance d'exécuter un semblable changement de front, bien que la constitution de la mesure ait été réglée par deux cours de justice. Nous ignorons quelle ligne de conduite le gouvernement va tenir. *Le parti libéral marchera sans aucun doute dans la voie droite et s'en tiendra aux droits provinciaux, comme il a fait à plusieurs reprises dans le passé.*

Voilà l'attitude du parti libéral, de l'opposition, sur cette question du désaveu des lois de Manitoba !

L'organe en chef de l'opposition, le *Globe*, nous apprend que si l'opposition arrive au pouvoir, les lois iniques du gouvernement Greenway-Martin seront maintenues.

Qu'est-ce que notre confrère peut donc attendre de la chûte de Sir John ?

L'*Etendard* dénonce Sir John, " ce centralisateur à outrance, si empressé de désavouer les lois passées par les législatures. "

Et la loi des biens des Jésuites, Sir John l'a-t-il désavouée ? A-t-on déjà oublié sa noble attitude et ses nobles paroles, en certain lieu ? A-t-on déjà oublié la fermeté, le courage et l'habileté suprêmes avec lequelle il a fait face aux

passions déchaînées, et muselé le fanatisme sectaire ?

Ce grand service que Sir John nous a rendu n'a-t-il laissé aucune trace dans certaines mémoires ?

Sir John a joué incontestablement sa popularité dans Ontario, en cette circonstance. Il a risqué de briser son parti.

Devons-nous l'en récompenser en décrétant sa déchéance ?

Et le parti dont le *Globe* est l'organe offre-t-il bien de garanties à l'*Etendard* lorsque le journal grit proclame que l'opposition libérale sera favorable au maintien des lois de Manitoba ?

Où est donc la logique dans cette atti- et dans cette argumentation ?

— o —

M. BLAKE ET LES LIBERAUX

Voici la singulière dépêche qui nous arrive de Toronto :

" Le *Mail* annonce que l'hon. Edward Blake est décidé de se retirer de la vie publique et qu'il ne sera pas candidat à cette élection. Toute porte à croire que cette nouvelle est bien fondée. Cependant les libéraux espèrent ardemment qu'il prendra sa retraite en silence. Ils redoutent, dans les circonstances, un discours d'adieu de sa part. "

Cela ne peut vouloir dire qu'une chose, c'est que M. Blake, comme tous les hommes de cœur et de patriotisme, est dégoûté de voir les chefs libéraux se traîner aux pieds des américains et recevoir le mot d'ordre de l'étranger.

En Angleterre, en France et même aux Etats-Unis, le parti politique qui se rendrait coupable d'une telle infamie serait écrasé sous le mépris public et il ne serait pas étonnant de voir M. Blake ne pas vouloir se compromettre en la compagnie de ses tristes alliés.

—— o ——

UN MENSONGE

L'*Electeur* dit que Sir John a fait voter un amendement à la loi électorale en jurant à la face du Parlement qu'il n'y aurait pas d'élection avant une nouvelle révision des listes.

Et là-dessus l'*Electeur* dit que Sir John a menti, etc.

Or, comme d'habitude c'est l'*Electeur* qui ment audacieusemenf. Sir John a répondu à l'opposition, à la dernière session, qu'il n'était pas autorisé à dire de quelle manière et à quelle époque le gouverneur général exercerait sa prérogative de dissoudre le parlement.

—— o ——

LA SITUATION

On lit dans le *Courrier de St-Hyacinthe :*

Les électeurs, dans la présente lutte, sont appelés à dire s'ils approuvent le chef conservateur de vouloir renouveler le traité de réciprocité de 1854 avec les modifications nécessitées par la condition actuelle des deux pays, ou bien s'ils préfèrent la politique des Laurier et des Cartwright qui veulent une réciprocité *illimitée* et donner en pâture aux américains les manufactures canadiennes que la protection a fait surgir sur tous les points du pays depuis 1878.

La question est claire et facile à comprendre. Au peuple de bien étudier la situation économique et financière du Canada.

Au peuple de décider s'il veut la protection de l'industrie ou bien la concurrence des produits américains.

Le gouvernement conservateur désire faire du Canada une grande nation ; il en a jeté les bases en 1867.

Les chefs libéraux veulent livrer leur pays aux américains, car la réciprocité *illimitée* nous conduirait à l'annexion.

— o —

LES ARGUMENTS DE " L'ELECTEUR"

CONSEQUENCE DE LA POLITIQUE LIBERALE

La taxe directe inévitable

Electeurs, gare a vous !

L'*Electeur* esaie de faire face au terrible argument qui soulève l'opinion publique contre la réciprocité illimitée : c'est-à-dire l'imposition de la taxe directe rendue nécessaire si cette politique est adoptée.

Mais il se débat en vain contre l'évidence.

Voici la ligne qu'il a adoptée :

Nous avons brièvement expliqué samedi que la taxe directe n'est pas plus à craindre avec la réciprocité illimitée qu'avec la réci-

procité partielle prêchée par une fraction du parti ministériel. Si l'on obtient des Etats-Unis la levée des droits sur nos animaux, nos grains, nos bois nos minéraux, notre poisson, en un mot snr presque tout ce que nous exportons, il faudra admettre en franchise un égal montant de produits américains, et alors comment compensera-t-on la perte de revenu qui s'en suivra ?

Le problème est plus difficile pour nos adversaires que pour notre parti. Les libéraux, qui administraient les affaires avec 22 millions et demi en 1878, auront de la marge pour l'économie sur un budget annuel de près de 40 millions.

Disposons d'abord de la première objection.

Avec la réciprocité limitée, la diminution de notre revenu ne serait pas très considérable. La valeur totale des droits perçus sur les importations américaines pour la dernière année fiscale a été de $8,126 625. Mais dans ces importations la valeur des produits naturels ne cons-

titue guère plus d'un tiers de la valeur totale. De sorte que nous perdrions tout au plus, avec la réciprocité partielle, $3,000,000 de revenu. Et notre surplus est de $3,885,000. La taxe directe n'est donc nullement à craindre avec la politique conservatrice.

Avec la politique libérale c'est autre chose. Nous avons collecté l'an dernier sur les importations des Etats-Unis $8,126,625. (Voir discours à Toronto, de M. Foster, ministre des finances, dans l'*Empire* du 7 février 1891.) La réciprocité illimitée supprimerait ce revenu d'un seul coup. De plus tous les produits des Etats-Unis étant admis en franchise, chasseraient nécessairement les produits de la Grande-Bretagne et autres pays, soumis à des droits de 20, 25 ou 30 pour cent, et peut-être à 65

pour cent, si les Etats-Unis exigeaient que notre tarif à l'égard des autres pays fût égal au leur. Les droits sur toutes ces importations se sont élevés durant la dernière année à $15,800,000 en chiffres ronds. (Voir même discours). Etant donné cette situation : pas de droits de douane à l'égard des Etats-Unis, et tarif élevé à l'égard des autres pays, les importations des autres pays ne pourraient plus arriver sur nos marchés et nous perdrions au moins $10,000,000 de revenu.

Ajoutez ces chiffres : $10,000,000 de perdus sur les importations étrangères, $8,000,000 de perdus sur l'abolition des droits sur les importations américaines ; et vous constatez que la réciprocité illimitée ferait perdre non pas $15,000,000 comme le dit M. Thompson en prenant

pour base les chiffres de 1889, mais bien $18,000,000 en prenant pour base les chiffres de 1890.

Faisons maintenant ce calcul :

Revenu de 1880.....	$39,879,925
Moins.....	18,000,000
Revenu futur..... ...	$21,879,925

Pour 1889-90 la dépense a été de $35,994,031. Avec un revenu de $21,879,925 où irions-nous ?

Dépense ordinaire.....	$35,994,031
Revenu futur..... ...	21,879,925
	$14,114,106

C'est $14,000,000 qui manqueraient pour solder le budget.

Où les prendrait-on ?

Dans la taxe directe, et pas ailleurs.

Mais non, dit l'*Electeur* nous ferions de l'économie et du retranchement !

Il faut un front cuirassé d'impudence pour écrire ces mots.

Comment ! c'est l'organe du gouvernement Mercier qui parle d'économie et de retranchement ! ! !

En voilà des gens économes !

En trois ans de pouvoir, sur un petit budget de $2,000,000 environ, M. Mercier a trouvé le moyen d'augmenter les dépenses ordinaires de $1,000,000.

Les dépenses de notre province étaient de $3,000,000 en 1886.

Elles sont de $4,000,000 aujourd'hui.

La dette était de $18,000,000 en 1886. Après quatre ans, et en calculant le nouvel emprunt, la dette sera de $33,-000,900 ! !

Voilà les économes qui vont réduire les dépenses à Ottawa.

Mais M. Mercier dans son fameux programme proclame qu'il demandera à Ottawa, si son ami M. Laurier y arrive une augmentation de près de $2.000,000 pour les subventions aux provinces.

Sera-ce une économie pour le trésor fédéral ?

M. Laurier et M. Mercier sont deux frères siamois. M. Mercier se jette dans la lutte pour M. Laurier, si celui-ci arrive au pouvoir il faudra qu'il paie cet appui en subventions et en dépenses additionnelles. Où sera la place de l'économie dans tout cela.

Non, si les libéraux triomphaient, ce serait l'extravagence à Ottawa comme à Québec.

A l'heure qu'il est, voici les dépenses qu'aucun gouvernemeut ne peut diminuer parcequ'elles échappent à l'action ministérielle.:

Intérêt sur la dette.....	$9,656,841
Frais d'administration.....	186,336
Fonds d'amortissement.....	1,887,237
Prime escompte et charge...	44,071
Subventions aux provinces..	3,904,922
Perceptions du revenu.....	9,182,941
Fonds de retraite.....	241,764
Subventions postales, etc....	286,315
	$25,404,427

Voilà $25,000,000 auxquels aucun gouvernement ne saurait toucher parce qu'ils sont des dépenses incontrôlables, ou absolument nécessaire au service publics

Il reste une dizaine de millions de dépense, pour les sauvages, pour travaux publics, pour les chemins de fer et ca

naux, pour la milice, pour la police du Nord-Ouest, pour l'administration de la justice, etc., etc. Nous pouvons affirmer que si le parti libéral arrive au pouvoir, loin de diminuer ces dépenses contrôlable, il les augmentera. L'*Electeur* parlait déjà l'autre jour, de cinq ou six millions, seulement pour le district de Québec. Si tous les districts et toutes les provinces ont les mêmes aspirations, que deviendra l'économie annoncée par l'*Electeur*

Il n'y a pas à se le dissimuler. C'est au moins $14,000,000 de taxes directes, qu'il faudra prélever sur le peuple de ce pays..

Electeurs, soyez sur vos gardes, et ne vous laissez pas tromper.

— o —

LA RECIPROCITE ILLIMITEE

—

$14,000,000 de taxe directe

—

Le commerce libre avec les Etats-Unis comporte une perte de quinze à seize millions pour le revenu des douanes. Le *Globe* et M. Thompson admettent quatorze millions, ayant devant eux les chiffres de 1889 qui ont été beaucoup accrus par ceux de 1890. Mais la conclusion qu'on en tire naturellement, savoir la taxe directe comme résultat inévitable d'une telle diminution dans notre revenu, rencontre des contradicteurs dans certains quartiers.

Sir Richard Cartwright, comme le professeur Goldwin Smith, n'a jamais dé-

guisé sa prédilection pour un système de taxation fondé sur la création de taxes sur les valeurs et les revenus, à l'opposé du présent système d'impôts indirects sur les importations. Dès 1879 il se déclarait favorable à cette proposition ; en 1878, (*Hansard*, page 437) il disait :

Si nous possédions en Canada une taxe directe équivalente à la taxe du revenu maintenant en usage en Angleterre, je n'hésiterais pas à aviser la Chambre d'avoir recours à pareil moyen d'augmenter le revenu.

Dans un discours prononcé récemment à Meaford, après avoir admis que les taxes devraient être prélevées d'une autre façon, il dit encore :

Je sais ce que disent les économistes anglais de haute distinction des avantages du système anglais, d'après lequel les sommes requises par le gouvernement sont prélevées en partie par les droits d'accise et dans un certain degré par la taxe directe.

Nous savons aussi jusqu'à quel point cette taxe du revenu et des importations est détesté en Angleterre, combien fut violente, intense et générale l'agitation qui se produisit contre ce système après sa mise en vigueur en 1842 ; nous savons encore avec quelle persistance pleine de zèle, au moyen de quels secours professionnels, techniques et scientifiques, renforcés par l'éloquence journalière d'hommes de talents et très populaires, cette agitation fut poursuivie. Nous savons en outre que la seule raison pour laquelle ces taxes sont aujourd'hui maintenues, est que le libre-échange en Angleterre, qui a pour effet d'accroître le prix du thé de la classe pauvre, du café, de la bière et du tabac, est devenu d'une absolue nécessité. Il n'y a que quelques jours encore le *Globe* disait : " Dans Ontario, la taxe di-

recte a perdu beaucoup de sa terreur," et M. E. W. Thomson, ex-rédacteur de cet organe, attirait l'attention sur le fait que " d'après lui, un des plus grands mérites de la politique de Réciprocité illimitée consistait dans la taxe directe sur une large échelle, et conséquemment il y aurait à instruire le peuple sur ce fait."

Oui, sans aucun doute. Convaincre les cultivateurs de ce pays, comme le disait l'autre jour M. Charlton à Waterford, que " le recours à la taxe directe, dans une proportion limitée, assurerait des résultats heureux, " c'est entreprendre une tâche si herculéenne dans ses proportions, qu'elle pourrait jeter l'alarme chez les fauteurs secrets de l'annexion.

Quel est donc l'état actuel de notre revenu ? En 1890, l'accise donnait

$7,618,118 ; la douane $23,968,953, et les autres sources, comme les chemins de fer, les travaux publics, etc $8,292,854. Les droits de douanes se divisaient comme suit :

Sur les importations de la Grande-Bretagne	$9,576,965
" " " des Etats-Unis	8,220,299
" " " d'autres pays.....	6,171,689

Nul doute que si toutes les marchandises américaines étaient admises librement, et les droits sur les produits anglais élevés au même niveau (prohibitif dans plusieurs cas) que sur ceux des Etats-Unis, presque toutes nos importations de la mère-patrie, sinon toutes, prendraient fin. La même règle s'appliquant aux autres pays, nous perdrions par là une forte proportion de notre revenu douanier. A ce sujet Sir Richard

Cartwright et ses amis libre-échangistes peuvent dire au cultivateur quel compte ils tiennent de la théorie de Adam Smith, savoir que le commerce doit être basé sur l'échange des produits, et conséquemment en diminuant nos importations de la Grande-Bretagne, nos exportations décroîtront proportionnellement.

Nous devons faire observer que le gros montant tiré des droits d'acoise provient surtout de l'usage de certains articles de luxe, comme les spiritueux, les vins, etc, qu'on ne doit pas regarder comme nécessaires, et dont l'usage peut toujours être limité ou même abandonné sans affecter matériellement le bien-être du peuple. On ne peut pas admettre une augmentation très lourde de la taxe sur de tels articles, sans arriver à une quasi-prohibition, et alors ce serait diminuer le revenu, au lieu de l'aug-

menter. Personne mieux que l'honorable James Young dans ses fameuses lettres au *Globe* en 1887 n'a présenté ce cas, bien qu'il l'ait rétréci à la perte de nos droits sur les produits américains seulement :

C'est une affaire de conséquence vitale. La solvabilité ou la banqueroute de la Puissance peut en dépendre. Il faudrait prélever les sept millions de revenu et comment nous y prendrions-nous ? Nous ne le pourrions pas au moyen de droits plus élevés sur les importations, car nous serions soumis au tarif continental, qui échappe à notre contrôle. Si même nous triplions les taxes sur le revenu de l'intérieur, il est très douteux que nous obtiendrions le résultat attendu, car les taxes seraient souvent prohibitives ; d'où la contrebande et d'autres moyens de léser le revenu. Mais dans le cas où les $7,000,000 seraient facilement prélevés, quelle est la classe des canadiens payant taxes qui consentirait à se taxer elle-même pour une union commerciale de cette portée ? Serait-ce les cultivateurs, qui auraient à porter la plus grande partie de la charge ?

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

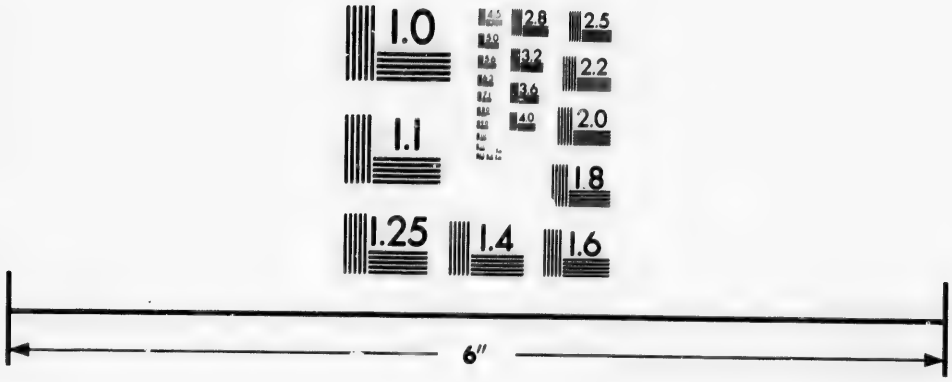

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

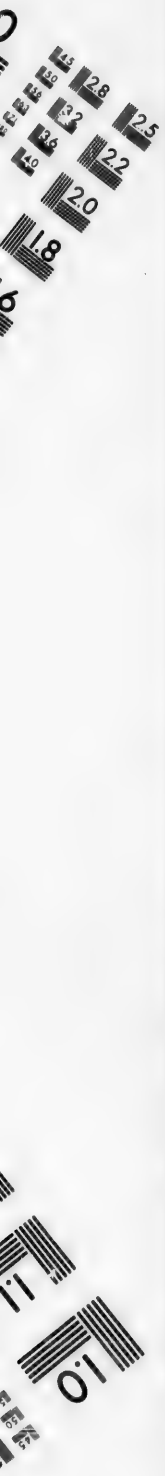
2.8
2.5
3.2
3.6
4.0
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

Sir Richard Cartwright a admis que tout déplacement à l'égard de la mère-patrie aurait pour effet de nuire à notre commerce de ce côté, et comme le dit M. Thompson :

Si les marchandises américaines qui maintenant font la compétition avec les marchandises européennes pourraient entrer libres de droits de douanes pendant que les articles d'Angleterre ne pourraient entrer au Canada sans payer 30 ou 40 pour cent, est-ce que les marchandises des Etats-Unis n'auraient pa-pour effet de déplacer toutes les autres jusqu'à concurrence de $7,000,000 c'est-à-dire une perte de $14,000,000 pour le trésor fédéral.

Quatorze millions ou plus de perdus et refaits au moyen de la taxe directe sur les terres et les revenus ! Tel est l'un des résultats de la Réciprocité Illimitée.

— o —

DES TAXES DIRECTES DE $14,000,000

—

$2.80 par tête

—

$22.40 par famille

—

Electeurs, soyez en garde

—

Nous avons prouvé que la réciprocité illimitée nous donnerait la taxe directe aquelle s'élèverait à $14,000,000 au bas mot.

Répartissez $14,000,000 sur la population de la Puissance.

En supposant que le chiffre de cette dernière soit 5,000,000, nous trouvons que les $14,000,000 font $2.80 par tête.

Pour une famille de huit personnes y compris le père et la mère, cela ferait $22.40.

Pour une famille de dix, cela ferait $28.00.

Et ces sommes seraient payées en argent, bonne ou mauvaise année, que la misère règne ou non dans les maisons.

Il faudrait payer !

Le collecteur des taxes viendrait frapper à la porte avec son reçu tout prêt à la main. — Voici votre compte de taxe. Vous êtes six enfants, le père et la mère, huit en tout : c'est $22.40 ; payez. — Mais la récolte a manqué, nous n'avons rien vendu cet automne, l'année est affreusement dûre. — Je ne connais pas cela, vous devez $22.40 de taxe directe au trésor, il faut payer, ou demain ce sera l'huissier qui viendra vendre vos pauvres effets.

Voilà dans bien des cas le fonctionnement brutal de la taxe directe !

La taxe indirecte est en grande partie volontaire. Si vous ne buvez pas, si vous fumez votre tabac canadien, si vous

vous habillez avec votre étoffe, si vous ne vous servez que de sucre d'érable, etc., vous ne payez presque pas de taxes au trésor.

La taxe directe est forcée. Vous ne pouvez vous y soustraire. Il faut payer coûte que coûte.

Electeurs de la province de Québec, voilà ce que le parti libéral vous offre aujourd'hui.

La réciprocité illimitée, c'est la taxe directe !

— o —

ELECTEURS DE LA PROVINCE

Si vous abandonnez votre tarif douanier actuel, (17½ pour cent) IL VOUS FAUDRA AVOIR RECOURS A QUELQUE MODE DE TAXE DIRECTE ET A UNE TAXE DIRECTE FORMIDABLE. (Paroles de Sir Richard Cartwright discours d'Halifax, 1878.)

MANIFESTE

DE

SIR JOHN MACDONALD

AUX

ELECTEURS DU CANADA

MESSIEURS,

Les graves questions qui absorbent présentement l'attention publique ayant, de l'avis du cabinet, atteint cette phase qui fait désirer de la part du peuple une expression de sentiment à leur égard, le gouverneur-général a été avisé de dissoudre les cham' res actuelles et de lancer les brefs convoquant un nouveau parlement. Cet avis a été agréé par Son Excellence et vous serez en conséquence appelés, dans peu de temps, à vous choisir des représentants au grand conseil de la nation.

Je serai de nouveau candidat dans mon ancienne circonscription électorale de la ville de Kingston. En sollicitant de vous un renouvellement de la confiance dont je jouis, comme ministre de la couronne, depuis trente ans, il est convenable, je crois, que je profite de l'occasion pour définir l'attitude du gouvernement dont je suis le premier ministre, à l'égard des principaux problèmes politiques du jour. Comme naguère en 1878, en 1882, et encore en 1887, les questions concernant le commerce du Canada occupent en 1891 une place considérable dans l'esprit public. Notre sentiment à leur égard est aujourd'hui ce qu'il a été pendant les treize années qui viennent de s'écouler et n'est autre que la ferme détermination de développer les nombreuses ressources du pays par tous les moyens en notre pouvoir, compatibles avec la position du Canada comme partie intégrante de l'empire anglais. C'est avec cet objet en vue que nous avons travaillé dans le passé et nous entendons continuer la tâche que nous avons entreprise, celle d'édifier sur ce continent, à l'ombre du drapeau anglais, une grande et puissante nation.

Quand nous fûmes appelés à l'administration des affaires publiques, en 1878, le Ca-

nada occupait, aux yeux des autres nations, une position bien différente de celle qu'il occupe aujourd'hui. A cette époque une lourde dépression pesait comme un drap mortuaire sur tout le pays, de l'Océan Atlantique aux limites occidentales de la province d'Ontario, au-delà de laquelle s'étendait jusqu'aux Montagnes Rocheuses une vaste solitude presqu'entièrement inconnue. Le commerce était inactif, l'industrie languissante et les Canadiens, exposés à une concurrence ruineuse, étaient menacés de se voir bientôt réduits à n'être plus que des scieurs de bois et des porteurs d'eau pour la grande nation située au sud de notre pays. Nous avons alors résolu de mettre fin à ce déplorable état de choses, convaincus que le Canada avec ses ressources agricoles, avec ses pêcheries, ses forêts et ses mines, sources inépuisables de richesses, méritait un meilleur sort que celui qui l'attendait comme marché à sacrifice pour les Etats-Unis. Nous avons donc dit aux Américains : " Nous voulons bien faire du commerce avec vous à des conditions égales ; nous sommes désireux d'avoir un traité de réciprocité équitable, mais nous ne consentirons pas à vous ouvrir nos marchés aussi longtemps que vous nous tiendrez les vôtres fermés."

Si bien, que nous avons inauguré la Politique Nationale. On sait ce qui s'en est suivi. Il s'est produit, comme par enchantement, un changement dans presque tout le pays. La stagnation, l'apathie et l'embarras et, ce qui plus est, le besoin et la misère ont fait place à l activité, à l'entreprise et à la prospérité. Les mineurs de la Nouvelle-Ecosse ont repris courage, les industries manufacturières de nos grands centres ont repris leur activité et se sont multipliées. Le cultivateura trouvé un marché pour ses produits ; le travail de l'artisan et du journalier a été bien rémunéré et tout le Canada s'est réjoui de l'impulsion forte de cette vitalité nouvelle. L'ère des déficits était passée et des revenus abondants ont permis au gouvernement d'accomplir les grands travaux qu'il fallait pour faire de notre pays, comme c'était notre intention, un pays homogène.

Dans ce but, nous avons commencé cette entreprise colossale de la construction du chemin de fer du Pacifique, sans nous inquiéter des opinions pessimistes de nos adversaires. En dépit de leur opposition systématique et par trop acharnée , nous avons poussé cette grande entreprise à travers les contrées sauvages du nord du lac Supérieur, et les prai-

ries de l'ouest, voir même au-delà des Montagnes Rocheuses, jusqu'aux rives du Pacifique, avec une telle énergie que, sept ans après l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir, le rêve de nos hommes pnblics était un fait accompli, et je me flatte d'avoir moi-même, de la plateforme de mon char, admiré les Montagnes Rocheuses estonpant de leurs pics altiers ce côté de l'horizon d'où nous vient le soleil.

Le chemin de fer canadien du Pacifique s'étend aujourd'hui d'un océan à l'autre, ouvrant et développant le pays et formant une route impériale vers l'est, par où le commerce des Indes doit atteindre les marchés de l'Europe. Nous avons subventionné des lignes de paquebots pour les deux océans, allant en Europe, en Chine, au Japon, en Australie et aux Indes Occidentales. Nous avons dépensé des milions pour le prolongement et l'amélioration de notre système de canaux. Nous avons par nn octroi libéral de subventions, aidé à la construction des chemins de fer, qui sont devenus une nécessité aujourd'hui, jusqu'à ce que le pays en soit partout sillonné, et nous avons accompli tout cela avec une prudence et une réserve telles, que notre crédit sur les marchandises

monétaires de tout l'univers est plus grand que jamais et le taux de l'intérêt sur notre dette, qui donne la mesure des charges onéreuses au public, est moindre qu'il n'était en 1878.

Pendant que nous accomplissions tout cela, quelle a été la conduite du parti libéral? Versatile dans sa politique, inconséquent même en ce qui regarde ses chefs, il a été unanime, au moins, sur un point, un seul, c'est la constance et l'ensemble avec lesquelles il s'est toujours opposé à toute mesure ayant pour objet le développement de notre commune patrie. On n'avait pas encore fait l'essai de la Politique Nationale et déjà il proclamait que ça serait un fiasco. Sous ce régime, disait-il, on ne pourrait prélever un revenu suffisant aux exigences du service public. Le temps démontré toute la fausseté de cette assertion. L'on paierait alors, affirmait encore le parti libéral, bien plus pour les produits manufacturés chez nous qu'on n'avait coutume de payer auparavant lorsque nous importions tout de l'étranger. Nous allions être la proie de coteries et de monopoles : nos manufacturiers même allaient surélever leurs prix. Quand l'expérience eut fait voir l'inanité de ces craintes, cela ne nous

étonna point, nous en étions certains d'avance. La compétition, dans l'opinion de nos adversaires, amènerait inévitablement la ruine de nos induetries manufacturières et nous réduirait à un état de choses pire que celui auquel on avait voulu remédier par la Politique Nationale. C'était la même chose pour le chemin de fer canadien du Pacifique : selon eux, ce projet tout entier n'était qu'une chimère. Les difficultés de construction étaient insurmontables ; le chemin, si l'on parvenait même à le faire, ne paierait jamais. Eh bien ! messieurs, le projet était praticable, les difficultés de construction ont été vaincues, et le chemin paie aujourd'hui.

Désappointé par l'insuccès de toutes ses prédictions, et convaincu qu'il n'a rien à gagner en continuant l'opposition sur le même terrain qu'autrefois, le parti libéral a adopté une autre ligne de conduite et annoncé que sa politique allait être la réciprocité illimitée, c'est-à-dire (selon la définition qu'en a donné son parrain, M. Wiman, il n'y a que quelques jours, dans la "*North American Review*",) le libre échange et un tarif commun avec les Etats-Unis, contre le reste de l'univers.

L'adoption de cette politique entraînerait entre autres graves inconvénients, celui d'é-

tablir contre l'Angleterre des conditions défavorables de commerce avec nous. C'est là un fait admis par quelqu'un qui n'est pas autre que sir Richard Cartwright lui-même. Dans son discours de Pembroke, le 21 octobre 1890 il aurait dit : " Certains hommes, dont " je respecte les opinions, apportent des ob- " jections à cette proposition de réciprocité " illimitée. Ils allèguent, et allèguent avec " force, que nous serons dans la nécessité, si " nous en venons à un tel arrangement, d'ad- " mettre sur notre marché des marchandises " des Etats-Unis dans des conditions plus fa- " vorables que celles qui seront faites à la " mère-patrie. Je ne nierai point que ce soit " là une objection et une objection qui est " loin d'être sans importance. "

Le résultat inévitable de cela serait, dans mon opinion l'annexion aux Etats-Unis de la Confédération canadienne. Les avocats de la réciprocité illimitée, de ce côté-ci des lignes, nient qu'elle doive avoir un pareil effet, mais ses partisans dans les Etats Unis prônent comme motif principal de son adoption le fait que cette réciprocité illimitée serait un premier pas dans le sens de l'union politique.

Il est, cependant, une autre conséquence

évidente de cette machination, que personne n'a eu la hardiesse de discuter, c'est que la réprocité illimitée nécessiterait l'imposition de la taxe directe sur le peuple de notre pays, jusqu'à concurrence de pas moins de quatorze millions de piastres par année. Cette vérité est clairement établie dans une lettre remarquable, adressée. il y a quelques jours, par M. E. W. Thomson—un radical et un libre-échangiste—au *Globe*, de Toronto. M. Thomson, naguère encore, faisait partie du bureau de rédaction de ce journal : malgré cela, cependant, le *Globe*, avec la mauvaise foi qui le caractérise, a refusé de publier cette lettre ; mais elle est arrivée jusqu'au public par un autre canal. M. Thomson démontre avec beaucoup de clarté que la perte du revenu des douanes, sur les articles importés des Etats-Unis dans ce pays, en cas d'adoption de la politique réciprocité illimitée ne se monterait pas à moins de sept millions de piastres par année. Bien plus, cela ne représente, en aucune façon, la perte totale de revenu qu'entraînerait l'adoption d'une sem blable politique. Si, à l'heure qu'il est, les manufacturiers des Etats-Unis peuvent faire aux produits anglais une compétition profitable, que pensez-vous qu'il arriverait si l'on

enlevait les droits sur les marchandises américaines et qu'on les maintînt, ou, ce qui est très probable, qu'on les augmentât sur les articles de provenance anglaise ? Cela n'aurait-il pas pour conséquence inéluctable la substitution des marchandises américaines aux marchandises anglaises devant payer des droits ? Voilà qui ne signifie rien autre chose qu'une perte additionnelle dans le revenu pour plusieurs millions encore.

Electeurs du Canada j'en appelle à vous pour bien approfondir toute la signification de cette proposition. Vous—et maintenant, je m'adresse plus spécialement an peuple de la province d'Ontario—vous subissez déjà la taxe directe pour des fins scolaires pour des fins municipales et de paroisse et de comté pendant qne le droit est expressément conféré par la Constitution, à votre gouvernement provincial, de vous imposer encore cette taxe directe. Jusqu'à présent vous avez pu échapper à ce dernier danger, mais pour peu que les ressources matérielles de la province aillent en diminuant comme elles diminuent aujourd'hui le gouvernement local sera forcé de suppléér, par la taxe directe à l'insuffisance de son revenu provenant des sources fixes. N'est-ce pas déjà assez, croyez-vous, sans que

vous soyez contraints chaque années par un collecteur des taxes de la Puissance de verser $15 par chaque famille pour faire face aux obligations du gouvernement ? Messieurs, voilà ce que vous réserve la réciprocité illimitée. La perspective vous plaît-elle ? C'est là ce que nous combattons nous. et ce que nous venons vous demander de condamner par votre vote.

Avec le système actuel, un homme peut déterminer, à peu de chose près, le montant de sa contribution au revenu du Canada. Le montant de ses taxes est toujours proportionné à ses moyens. S'il est riche et qu'il puisse se permettre de boire du champagne il lui faut payer une taxe de $1.50 pour chaque bouteille qu'il achète. S'il est pauvre, il se contentera d'une tasse de thé, article pour lequel il n'y a ancun droit à payer, et ainsi de suite pour tous les autres articles. Si ses moyens lui permettent tout confort et tout luxe, il verse une forte somme dans le coffre du gouvernement. Si c'est un homme d'une certaine aisance et qu'il puisse se permettre quelque plaisir, dans l'occasion, il paie en proportion. Si c'est un pauvre homme, sa contribution au trésor est réduite au minimum. Avec la taxe directe, quelle que soit

a situation financière du contribuable—les temps sont durs parfois, la récolte peut manquer, la maladie ou quelque malheur afflige souvent la famille—le percepteur inexorable de l'impôt arrive et arrache son tribut. Notre système n'est-il pas le meilleur ? C'est celui sous lequel nous avons vécu et prospéré et que le gouvernement que je dirige se propose de suivre encore.

Je vous ai signalé quelques-unes des objections au programme de la réciprocité illimitée, auquel M. Laurier et sir Richard Cartwright ont voué le parti libéral, mais ce ne sont pas les seules qu'il y ait, ni même, selon moi, les plus vitales.

Depuis un siècle et demi le pays a grandi et prospéré sous l'égide protectrice de la couronne d'Angleterre. La vaillante race qui a apporté sur nos rivages les bienfaits de la civilisation a passé, par une transition facile, des lois françaises aux lois anglaises et elle forme maintenant une des parties les plus soumises aux lois de la population. Ces pionniers avaient été remplacés grâce à l'arrivée d'un certain nombre de sujets anglais qui avaient abandonné tout ce qu'un homme

peut envier et étaient heureux de commencer une vie nouvelle dans un pays sauvage plmtôt que de manquer d'allégeance à leur souveraine. C'est aux descendants de ces hommes et de la multitude des Anglais, des Irlandais et des Ecossais qui ont immigré au Canada, pour y créer de nouvelles familles sans cesser d'être sujets anglais ; c'est à vous, Canadiens que je m'adresse et je vous demande ce que vous avez à gagner en abandonnant ce que vos ancêtres avaient de plus cher. A l'ombre du drapeau anglais, nous jouissons de la plus grande liberté, nous nous gouvernons comme nous l'entendons et nous participons, en même temps, aux avantages qui découlent de l'union avec l'empire le plus puissant qui ait jamais existé. Non seulement nous sommes libres de dirigor nos affaires locales, mais pratiquement, nous avons le privilège de faire nous mêmes nos traités avec les autres pays et, dans nos relations avec les puissances étrangères, nous jouissons du prestige qu'inspire le fait connu de tous que, derrière nous, trône la majesté de l'Angleterre.

La question que vous serez bientôt appelés à résoudre se réduit à ceci : risquerons-nous

de perdre le riche héritage que nous ont laissé nos ancêtres et nous soumettrons-nous à la taxe directe, pour le soi-disant privilège de voir notre tarif fait à Washington, avec la perspective de devenir, en dernier ressort, portion de l'union américaine.

Je recommande ces questions au jugement de tout le peuple canadien, avec la pleine confiance que vous proclamerez au monde entier votre détermination de vous montrer dignes de la distinction flatteuse dont vous joaissez : d'être du nombre des plus loyaux sujets de notre bien aimée Souveraine.

Pour ce qui me concerne, ma conduite est toute tracée : Je suis né sujet auglais, et sujet anglais je mourrai. De toutes mes force et jusqu'à mon dernier soupir, je m'opposerai à cette trahison voilée qui tend au moyen d'appats sordides et mercenaires, à détourner le peuple de son allégeance. Pendant tout le cours de ma carrière politique qui date de près d'un demi siècle, j'ai été fidèle à mon pays et à ses plus chers intérêts et c'est avec une égale confiance que je fai. appel aux hommes qui m'ont honoré de leur confiance dans le passé et à la jeunesse d'aujourd'hui, l'espoir de la patrie, la gardienne

de ses destinées dans l'avenir, pour qu'ils me prêtent leur aide commune, et afin d'assurer l'unité de l'empire et la perpétuité de notre liberté politique et commerciale.

Je demeure, Messieurs,

Votre fidèle serviteur,

JOHN A. MACDONALD

Ottawa, 7 février 1891.

— o —

AU LIEU DE FAIRE PAYER **$14,000,000** AUX AMÉRICAINS, LES LIBÉRAUX VEULENT QUE LES FAMILLES CANADIENNES PAIENT CETTE SOMME.

— o —